



Groupe parlementaire socialiste

Question écrite No. 2926

Fils métalliques ou bandes plastiques tendus au travers de routes ou de chemins ouverts à la circulation : grave danger pour les cyclistes !

Récemment, un cycliste a fait une chute, heureusement sans gravité, sur un chemin goudronné ouvert à la circulation entre Le Prédame et Les Joux. Mais plusieurs autres cas m'ont été signalés, par exemple à Muriaux.

Une bande de plastique jaune clair, pas forcément visible selon les conditions météo ou la luminosité ambiante, était tendue à environ 10 cm au-dessus du sol, sur un bovi-stop. Le cycliste a fait une embardée, la bande de plastique s'étant prise dans le pédalier. Si le malheureux sportif amateur s'en tire plutôt bien cette fois-ci, les frais de réparation de son vélo se montent à plus de 300 francs.

Or, il s'avère que ce genre d'obstacle est relativement fréquent sur des routes ou chemins bordant des pâturages où se trouve du bétail. Parfois, pour le passage des bestiaux, un fil de fer, électrifié ou non, ou une simple mais dangereuse ficelle, le plus souvent sans aucun fanion de couleur pour les repérer, sont tendus au travers du chemin. Même des passerelles métalliques ad hoc, spécifiques pour les vélos, sont bardées de fil de fer barbelé.

Plusieurs accidents ont déjà eu lieu dans le Jura, dont au moins un mortel, il y a quelques années, entre Berlincourt et Bassecourt.

Au vu de ces pratiques dangereuses et inadmissibles qui sont courantes dans le monde paysan ou de l'élevage, je pose les questions suivantes au Gouvernement :

1. **Quelles sont les règles qui régissent la pose d'obstacles sur les routes et chemins vicinaux ouverts au trafic, et plus particulièrement à la circulation des cyclistes ?**
2. **Les agriculteurs et les éleveurs sont-ils informés et/ou conscients des risques qu'ils font courir aux usagers de la route, constatant qu'après l'accident relaté ici, la situation est encore et toujours la même entre Le Prédame et Les Joux ?**
3. **Qui est responsable en cas d'accident de personnes et qui prend en charge les frais éventuels qui peuvent être élevés, selon la gravité du cas ?**
4. **Que compte faire le Gouvernement pour mettre fin à ces pratiques et ainsi éviter des accidents qui peuvent être tragiques ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 6 septembre 2017

Jean Bourquard